

SAISINE



PLAN VÉLO RÉGIONAL

Adopté en séance plénière
du 16 juin 2022

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

PRÉAMBULE

Le Plan Vélo régional 2022 – 2028 est la concrétisation d'une démarche 360° engagée en 2021. Il est le fruit d'un diagnostic partagé avec les acteurs du terrain impliqués dans les mobilités mais aussi dans de nombreux domaines connexes comme la santé, le tourisme ou l'économie. Il a été pensé pour positionner le vélo comme un vecteur à part entière de la mobilité et un facilitateur du quotidien pour les habitants de la région Grand Est.

Ce plan est doté d'un budget global de 125 millions d'euros, dont 100 millions d'euros à destination de nouvelles actions ou opérations. 22 millions proviennent de redéploiement de crédits. 103 millions d'euros sont fléchés budget « Mobilités » soit 82% du budget total alloué au Plan Vélo régional.

L'objectif de ce plan est de **tripler la part modale d'utilisation du vélo en la passant de 4 à 12% d'ici 2030.**

⇒ **Un Plan Vélo régional qui s'inscrit dans la roue du plan paneuropéen pour le vélo**

Un plan paneuropéen pour la promotion du cyclisme a été définitivement adopté le 18 mai 2021. Il couvre 54 pays, dont les 27 pays de l'Union européenne. Il s'agit d'une grande première à l'échelle de toute l'Europe, tous ces pays affichent leur volonté de promouvoir le vélo comme mode de transport alternatif, devant l'urgence climatique et le besoin de réduire les émissions de CO2 dans l'atmosphère.

Pour arriver à doubler le nombre de déplacements à vélo en seulement 10 ans, les différents gouvernements vont devoir mettre en place une politique résolument volontariste. Actuellement, 16 pays sur 54 ont déjà engagé une stratégie nationale tandis que 9 sont en train d'en développer une pour la première fois.

⇒ **La France va devoir mettre un sérieux coup de pédale pour ne pas se laisser distancer**

Afin de ne pas partir de zéro, le plan prévoit déjà une dizaine de recommandations générales :

- Doubler la pratique du vélo dans la région d'ici 2030
- Augmenter de manière significative la pratique du vélo et de la marche dans tous les pays
- Réaffecter l'espace au vélo et à la marche
- Améliorer l'infrastructure de mobilité active dans tous les pays
- Améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons
- Élaborer des politiques, des stratégies, et des plans nationaux en faveur de la pratique du vélo
- Intégrer la pratique du vélo dans les politiques de santé, les infrastructures et l'aménagement du territoire.

À titre de comparaison, les Pays-Bas sont en tête du classement des pays où le vélo est le plus pratiqué avec plus d'un quart des déplacements effectués à vélo (27%) suivis par des pays comme le Danemark (15%), la Belgique (12%) et l'Allemagne (11%). La France est en retard avec seulement 2,7% de déplacements à vélo mais ce chiffre augmente depuis la crise sanitaire.

Le CESER rappelle que la France s'est dotée d'un Schéma National des Véloroutes (SNV), visant à développer le cyclotourisme, dans lequel s'inscrivent 2 542 km d'itinéraires dont 1 147 km d'itinéraires EuroVelo dans la région Grand Est.

L'AVIS DU CESER

La mise en place du Plan Vélo s'inscrit pleinement dans la démarche d'accompagnement des transitions et des nouveaux usages. Les 31 actions du Plan Vélo, qui déclinent les 8 engagements de la Région, participeront de l'attractivité du territoire, pallieront partiellement les effets de la sédentarité imposée par les confinements et le télétravail et auront des conséquences positives en matière de santé ou de diminution des risques psychosociaux.

Le CESER salue ce Plan Vélo, principalement construit autour des compétences obligatoires de la Région, que sont les TER, l'aménagement des gares et les lycées.

Le CESER est favorable au déploiement de ce Plan Vélo mais il tient toutefois à souligner que ce Plan ne peut se substituer aux actions portant sur les autres mobilités douces et modes de transports en commun existants (TER, bus, etc.). Il doit venir en complémentarité et en articulation avec les politiques les concernant.

Le CESER préconise une **réflexion globale sur le partage de l'espace entre piétons et cyclistes et l'utilisation des infrastructures par d'autres équipements de déplacements personnels : trottinettes, gyropodes...**

Le CESER attire l'attention sur l'existence d'une fracture territoriale majeure en matière de pratique du vélo en France : les difficultés sont plus importantes en secteur rural. De nombreux champs sont couverts dans le cadre des 31 actions envisagées mais le CESER **s'interroge sur leur pertinence et leur application dans tous les territoires et, plus spécifiquement, dans les territoires ruraux**. Il souhaite que **des moyens spécifiques d'accompagnement soient engagés pour ces derniers**.

La Région Grand Est entend associer les pays voisins aux projets de mobilité cyclable dans une démarche à 360°. Cependant les propositions d'actions transfrontalières se limitent au seul soutien à la réalisation de véloroutes et voies vertes. Le CESER fait remarquer que des itinéraires cyclables transfrontaliers existent déjà et qu'ils ne sont pas valorisés, que d'autres véloroutes, au-delà des 4 présentées sur la carte du Plan Vélo et traversant une frontière, ne sont pas représentées. Il est regrettable également que la continuité des véloroutes de l'autre côté de la frontière ne soit pas visible sur cette carte.

Le CESER **aurait souhaité que dans les engagements proposés dans ce Plan Vélo figure une véritable vision géographique à 360° traversant les frontières**.

Au-delà du caractère pluriannuel du plan proposé, le CESER insiste sur la nécessité de disposer d'une vision prospective de la politique régionale en matière de développement du vélo.

Engagement n°1 : Coordonner et accompagner les actions des 135 AOM autour du vélo

Le CESER note que la Région, qui assume ainsi son rôle chef de file des mobilités, engage la mise en œuvre de ce Plan Vélo en coordonnant 135 Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Le CESER souligne avec force qu'une **gouvernance partagée** est la clé de la réussite de ce Plan Vélo.

Le CESER rappelle **l'importance de l'accompagnement des stratégies déployées via l'ingénierie**, tout particulièrement pour les communautés de communes devenues pour 90% en région Grand Est des AOM locales. Il convient que cet accompagnement **se fasse dans le cadre d'une politique de mobilité en zones rurales basée sur les complémentarités entre modes de transport**, même si le vélo n'est pas destiné à supplanter les autres modes ni à pouvoir les remplacer en fonction des publics.

Engagement n°2 : Améliorer l'intermodalité train+vélo en lien avec le réseau régional Fluo Grand Est

Le CESER adhère à l'objectif d'utiliser le vélo comme pivot de l'intermodalité avec le train sur son domaine de pertinence (jusqu'à 5 kms) dès lors que la question de la billettique, de l'information des voyageurs en temps réel et de l'incitation à l'utilisation ou à l'acquisition d'un vélo seront effectives et opérationnelles. **Il rappelle que si une approche de type Maas (Mobility as a service) est généralisable, elle ne peut être exclusive au risque d'éloigner certains publics de ces dispositifs.** Le numérique oui mais sans exclusive.

Le CESER salue le déploiement d'un système de location de vélos Fluo dans les gares avec un abonnement unique qui offre une alternative pertinente pour les usagers.

La mise à disposition de vélos en libre-service, évitant ainsi la contrainte de l'embarquement, constitue un dispositif complémentaire et une alternative à la fois intéressante et pratique. Toutefois, il convient de **veiller à la durabilité de ce dispositif (entretien, casse, etc.) et à la viabilité dans la durée de son modèle économique.**

Le CESER insiste sur le fait que la réflexion sur l'intermodalité vélo + train **doit associer les pays voisins** pour définir des stratégies cyclables transfrontalières. Par exemple, l'intermodalité train + vélo est très développée en Allemagne. Aujourd'hui, dans les trains allant de l'autre côté de la frontière, il y a un besoin de voitures supplémentaires susceptibles d'accueillir des vélos. Le CESER engage le Conseil régional à **développer les démarches visant à encourager la location d'un vélo à la gare d'arrivée, lors de l'achat d'un billet de train pour les trajets transfrontaliers.**

Engagement n°3 : Soutenir et coordonner la mise en œuvre d'infrastructures cyclables

Le CESER encourage le Conseil régional à jouer pleinement son rôle de chef de file des mobilités y compris sur les mobilités « actives ». Si la compétence est partagée avec les Intercommunalités et les Départements, **il convient d'inclure dans la réflexion les Communes tout particulièrement en zones rurales.** Celles-ci ont fréquemment le sentiment de ne pas être assez entendues sur les questions de mobilités actives (vélo et marche à pied).

Le CESER ne perçoit pas clairement les modalités de gouvernance et invite le Conseil régional à **veiller à la cohérence de l'ensemble des projets portés par les AOM locales et les projets à visée régionale.**

Encourager la pratique cyclable passe par **davantage d'aménagements qualitatifs et quantitatifs** (arceaux, par exemple devant le siège de la Région de Strasbourg, abris, ...) à destination des cyclistes,

à proximité des gares mais aussi devant les bâtiments publics. Le CESER propose de **prévoir également des places de stationnement sécurisé pour les vélos des collégiens et des lycéens à proximité immédiate des arrêts de bus.**

Le CESER considère indispensable de **développer des équipements et des infrastructures aux frontières** afin d'encourager la pratique du vélo dans les territoires transfrontaliers. Par exemple, sur le tronçon de 70 kms de la véloroute du Rhin situé entre Strasbourg et Lauterbourg, il n'existe aucune infrastructure, hormis des bacs, permettant de traverser le Rhin pour rejoindre la véloroute du Rhin côté allemand. Des projets de passerelles cyclables existent.

Engagement n°4 : Accompagner le développement de la filière économique du vélo

Le CESER souligne **le manque d'éléments prospectifs et d'objectifs affichés** en terme de volume d'activité économique et d'emplois dans la filière vélo à l'horizon 2028.

Le CESER note que les activités principalement visées par le plan de développement de la filière vélo sont les activités de production. Les activités commerciales et de services (réparation, location...) de la filière ne doivent pas être oubliées.

Le secteur associatif est identifié pour le rôle qu'il peut jouer dans le recyclage et le réemploi afin d'inscrire la filière dans une économie circulaire. Au-delà, il est important que le secteur de l'Économie sociale et solidaire (ESS), dans toute sa diversité, puisse trouver une place dans la filière vélo, y compris dans la production. Les activités de recyclage et de réemploi peuvent représenter des opportunités pour favoriser les parcours d'évolution professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, notamment au travers des structures d'insertion par l'activité économique (entreprises et chantiers d'insertion...), des établissements accueillant des personnes en situation de handicap (ateliers adaptés, ESAT) et des projets de création d'entreprises.

Pour assurer la sécurisation des approvisionnements des acteurs de la filière en pièces détachées et en composants, le CESER suggère de **regarder les possibilités de complémentarités avec les régions voisines de France et des pays voisins, et d'avoir une vision globale et prospective de la filière française.**

L'innovation est peu visible dans le plan. Le CESER suggère **d'inscrire la filière dans une démarche d'innovation**, notamment pour les matériaux. La filière peut trouver des ressources pour développer des matériaux innovants éco-conçus. La bioéconomie peut apporter des solutions avec des matériaux biosourcés.

Engagement n°5 : Encourager tous les habitants à se (re)mettre en selle

Des initiatives ont déjà été lancées par de nombreuses collectivités pour promouvoir l'usage du vélo. Le CESER s'interroge sur la réalisation en amont d'un recensement **des actions et stratégies développées** à différentes échelles territoriales (collectivités infrarégionales et intercommunalités comprises) et la réalisation d'un diagnostic partagé. Si tel n'était pas le cas, il le recommande et demande à être associé aux travaux.

Le CESER est favorable au dispositif en faveur des personnes **handicapées telles que définies par la MDPH** mais attire également l'attention sur le public des personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Il souligne que les vélos cargo répondent également à un besoin particulier des familles.

Le CESER attire l'attention sur la nécessité **d'être attentif à l'accompagnement des usagers dans la durée** sur les changements d'habitude des mobilités du quotidien (formation, éducation, sécurité, etc.) avec un souci d'équité de traitement dans les territoires.

Le développement des vélos à assistance électrique (classique et VTT) entraîne de nouvelles pratiques de loisirs qui élargissent les zones de découverte à des espaces naturels sensibles, pouvant occasionner du dérangement de la faune sauvage et des conflits d'usage avec d'autres utilisateurs (randonneurs, ...). Le CESER souhaite **l'édition d'un guide de bonnes pratiques**.

Engagement n°6 : Affirmer le Grand Est comme une destination cyclotouristique attractive

Le CESER rappelle qu'une évaluation des dispositifs des Véloroutes voies vertes est engagée. Les enseignements de cette évaluation **doivent être intégrés dans les choix de mise en œuvre des actions touristiques**.

Les retombées économiques potentielles ne sont pas visibles dans le plan. Pour le CESER, il est important de **les mesurer ex ante** afin d'être en capacité de mieux apprécier la pertinence des investissements prévus pour favoriser l'activité touristique.

Le partenariat avec les Départements, les Intercommunalités et les Communes est indispensable à la réussite des actions envisagées. C'est également en sens que le CESER insiste sur la nécessité d'une gouvernance partagée.

Le développement du cyclotourisme oblige de **prévoir des aménagements spécifiques** (hébergements...), notamment à proximité directe des véloroutes, en tenant compte de l'impact potentiel de ces aménagements sur le milieu naturel. Le CESER recommande au Conseil régional d'inclure cet aspect dans son Plan Vélo.

Il est regrettable que le transfrontalier soit absent des différentes actions proposées. Le CESER préconise par ailleurs que **le futur schéma régional de l'itinérance intègre pleinement le transfrontalier et associe les pays et régions voisins à son élaboration**.

Engagement n°7 : Encourager la pratique cyclable des lycéens et apprentis

Le CESER approuve la nécessité d'offrir des conditions de déplacement en toute sécurité. Pour cela, **le CESER préconise des cours d'apprentissage du vélo pour les élèves qui n'ont pas appris à rouler**. Sur les autres conditions de sécurité, il s'agit de s'assurer que le jeune connaît le code de la route qui s'applique pour les cyclistes. Des cours peuvent être dispensés dans ce sens.

Le CESER considère que les journées de sensibilisation sont indispensables dans l'ensemble des lycées du Grand Est et doivent remplir 4 objectifs :

- sensibiliser les élèves à la pratique du vélo en sécurité afin de devenir autonome ;
- leur rappeler la réglementation et les bons comportements à adopter en circulation ;
- leur faire connaître les rudiments pour entretenir un vélo ;
- leur exposer les avantages de l'usage du vélo.

Le CESER appuie la réalisation de plusieurs plans de déplacement scolaires (PDS) dans l'année qui s'inscrivent dans une démarche de collaboration entre les différents acteurs d'un territoire sur la mobilité.

Le CESER soutient l'organisation de voyages à vélo itinérant dans le cadre de projets pédagogiques. Compte tenu des difficultés d'organisation de ce type d'activité sur le temps scolaire, **le CESER préconise que la Région s'appuie sur les Conseils de vie lycéenne afin de promouvoir ce type de projet.** L'organisation de ce type de voyage à vélo peut être à l'initiative des lycéens.

Le CESER propose **d'envisager des bornes de gonflage et de réparation aux abords de chaque lycée.**

S'agissant de favoriser la logistique à vélo, le CESER préconise **d'étendre cette initiative à d'autres publics jeunes et pris en charge par les acteurs de l'éducation populaire, sportive et du monde associatif.**

Engagement n°8 : Encourager les pratiques cyclables sportives

Le soutien aux pratiques cyclables sportives constitue un signal favorable à destination des associations qui ont subi les effets de la crise sanitaire.

Cette nouvelle dynamique de la pratique cyclable sera bénéfique à la fois pour les jeunes (santé et lutte contre les addictions aux écrans), pour les femmes et les personnes porteuses de handicap.

Il serait dommage de restreindre les actions de cet engagement aux seules associations sportives. **D'autres associations** telles que la FNAUT, les Der'ailleurs, Trajets, Bretz'selle, ... voire les associations d'éducation à l'environnement, **pourraient être parties prenantes pour démultiplier les actions** et ainsi toucher un public plus large.

CONCLUSION

Si le CESER Grand Est salue l'initiative du lancement et met en exergue l'intérêt du développement d'un Plan Vélo Régional, il aurait souhaité, au regard des enjeux, être associé à son élaboration.

Le CESER demande la **réalisation d'un bilan annuel** visant à connaître avec précision le niveau de réalisation et la ventilation des dépenses (entre les engagements mais aussi entre le fonctionnement et l'investissement) ainsi que le taux de consommation de l'enveloppe globale de 125 M€. Il attire également l'attention sur la nécessité d'un suivi du niveau d'usage de ces voies cyclables.

Le CESER regrette fortement que **peu d'indicateurs d'objectifs** aient été définis pour les actions sauf pour deux d'entre elles : les achats de VAE et la création de parcs à bosse. Cela ne permet pas de suivre une trajectoire dans le temps.

Afin de répondre aux objectifs de cet ambitieux programme, et dans la perspective d'un triplement de la mobilité en vélo, le CESER Grand Est s'interroge sur la capacité des services (moyens humains) à coordonner et piloter ce plan (135 AOM en région Grand Est) et à assurer sa gouvernance à laquelle le CESER souhaite être associé.

Enfin, le CESER s'interroge sur les **coûts d'entretien et de fonctionnement**, souvent négligés, dans une optique pluri-annuelle.

EXPLICATION DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Tout en soulignant l'intérêt de ce plan, la CFDT s'inquiète des moyens budgétaires alloués à sa mise en œuvre, ils ne semblent pas être à la hauteur des ambitions affichées.

Le **Pacte du pouvoir de vivre**, signé par plus de 60 organisations dont la CFDT, prévoit dans sa proposition n° 42 :

Permettre à chacun.e de se déplacer en transports peu polluants, en renforçant l'accessibilité à un réseau de transports collectifs ou partagés et par des soutiens financiers accrus

Pour la CFDT, les objectifs de cette proposition peuvent être atteints à condition de :

- Associer l'ensemble des acteurs sur tous les territoires.
- Mettre en place une gouvernance partagée associant ces acteurs.
- Intégrer le plan vélo dans un schéma d'ensemble d'intermodalité des transports.
- Anticiper les financements incluant autant l'investissement, le fonctionnement que la maintenance des infrastructures.

Par ailleurs la CFDT fait sienne la volonté, exprimée par le CESER, de faire porter le plan vélo tant par l'économie sociale et solidaire que par l'économie de marché et l'économie publique.

Mélanie BLANDIN, Najat COTTUN, Bartolina CUCUZZELLA, Adrien ETTWILLER, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Erwan LE QUELLEC, Dominique LEDEME, Bruno MALTHET, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Brigitte RITZENTHALER, Francine PETER, Marie-Andrée SEGUIN



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**



www.ceser-grandest.fr



<https://www.facebook.com/ceserge/>



<https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00